

Membre du Groupement
Hospitalier de Territoire Atlantique 17

Direction Générale :

Tél. : 05 46 45 50 97
Fax : 05 46 45 52 94
direction@gh-littoralatlantique17.fr
Rue du Docteur Schweitzer
17019 La Rochelle Cedex

DECISION n° DG 2025-61

Portant délégation de signature

Direction Générale

LA DIRECTRICE GENERALE DU GROUPE HOSPITALIER LITTORAL ATLANTIQUE

**(Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort,
Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron
et EHPAD de Surgères)**

La Direction commune :

**Hôpitaux
La Rochelle-Ré-Aunis**

Hôpital St-Louis
Hôpital Marius Lacroix
Hôpital de St-Martin-de-Ré
Site du Flef de la Mare
Centre de Soins de Suite
de Marlonnes
Etablissement et Service d'Aide
par le Travail « Le Treuil Moulinier »

**Centre Hospitalier
de Rochefort**

**Centre Hospitalier
de Marennes**

**EHPAD Résidence
"Val de Gères" Surgères**

**Centre Hospitalier
de l'Île d'Oléron**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles

-L.6141-1 relatif aux établissements publics de santé

-L.6143-7 relatif aux attributions du directeur d'un établissement public de santé

-D. 6143-33 à D.6143-34 et R.6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005 modifié portant dispositions relatives à la direction de certains établissements, en particulier les dispositions concernant la gestion par une direction commune,

Vu la convention de Direction Commune entre les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et EHPAD de Surgères en date du 6 novembre 2020

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2023 portant détachement de Madame Valérie BENEAT-MARLIER, directrice d'hôpital, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, des Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, et de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 7 août 2023.

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 février 2022 portant détachement de Monsieur Thierry MONTOURCY dans l'emploi fonctionnel d'adjoint au directeur du Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, des Centres Hospitaliers de Rochefort, Marennes et de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 1^{er} février 2022,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Monsieur David CUZIN en qualité de directeur-adjoint au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1^{er} juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 le nommant également directeur-adjoint au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Madame Béatrice CRAMIER en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1^{er} juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 la nommant également directrice-adjointe au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2021 portant titularisation à compter du 1^{er} janvier 2022 dans le corps des directeurs d'hôpital de Madame Sarah BINAY en qualité de directrice-adjointe et son affectation au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Monsieur Xavier CADILHAC en qualité de directeur-adjoint au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1^{er} juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 le nommant également directeur-adjoint au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Monsieur Fabien CHANABAS en qualité de directeur-adjoint au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1^{er} juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 le nommant également directeur-adjoint au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 4 mars 2022 portant nomination de Madame Maïtena ETCHEVERRY-CHEKLI directrice d'hôpital stagiaire, au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, de Marennes, d'Oléron et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères, en qualité de directrice adjointe, adjointe à la directrice des ressources humaines à compter du 1^{er} juin 2022,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 11 avril 2022 portant affectation à compter du 1^{er} juin 2022 de Monsieur Franck LANGLOIS au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, de Marennes, d'Oléron et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères, en qualité de directeur des soins, adjoint à la coordonnatrice générale des soins, et chargé de l'organisation et des activités de soins sur le site des Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, dans les secteurs de la gériatrie, de la psychiatrie, et du médico-social handicap,

Vu les arrêtés de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 14 mars et du 5 avril 2022 portant affectation, à compter du 1^{er} mai 2022, de Madame Elodie LAPEYRE au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, aux Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, d'Oléron et à l'EHPAD de Surgères, en qualité de directrice-adjointe chargée des Finances et de l'Appui à la Performance,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 19 juin 2018 portant nomination de Monsieur Dominique REY en qualité de directeur-adjoint au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier

de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1^{er} juillet 2018, et l'arrêté du 30 novembre 2020 le nommant également directeur-adjoint au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 23 avril 2024, portant nomination de Madame Edith CHARLIAT en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, aux Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 15 juillet 2024,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 août 2024 portant nomination de Monsieur Usman MEHMOOD en qualité de directeur-adjoint au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, de Marennes, d'Oléron et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 30 septembre 2024,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 6 mai 2024 portant nomination de Madame Sandra POITEVIN en qualité de directrice-adjointe au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, au Centre Hospitalier de Rochefort, au Centre Hospitalier de Marennes, au Centre Hospitalier de Saint-Pierre d'Oléron et à l'EHPAD « Résidence du Val de Gères » de Surgères à compter du 1^{er} juillet 2024,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 20 janvier 2025 portant détachement de Madame Laurence SOMBRUN, Directrice des Soins, pour une durée de cinq ans dans l'emploi fonctionnel de Coordination Générale des Activités des Soins au Groupe Hospitalier de La Rochelle-Ré-Aunis, aux Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes, de Saint-Pierre d'Oléron et de l'EHPAD de Surgères à compter du 1^{er} février 2025,

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Marennes portant recrutement de Madame Bérengère DE KERROS en qualité de directrice-adjointe du Centre Hospitalier de Marennes et de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Rochefort à compter du 15 février 2022,

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de la Rochelle en date du 4 octobre 2006 portant recrutement de Madame Aurélie MINIER, ingénieur hospitalier à la Direction des Services Techniques,

Vu la convention de Direction Commune entre les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, Centre Hospitalier de Rochefort, Centre Hospitalier de Marennes, Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et EHPAD de Surgères en date du 6 novembre 2020

Vu l'organigramme de direction commune

DECIDE

Article 1^{er} – DELEGATION GENERALE – REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE GENERALE EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT DE COURTE DUREE

1.1 – Monsieur Thierry MONTOURCY, Directeur Général Adjoint, est chargé d'assurer les fonctions de Directeur du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique durant les congés et absences de celle-ci.

1.2 - En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Valérie BENEAT-MARLIER, Directrice Générale et de Monsieur Thierry MONTOURCY, Directeur Général Adjoint, Monsieur David CUZIN, Directeur Adjoint, assure les fonctions du Directeur pour les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis et Madame Edith CHARLIAT, directrice déléguée assure les fonctions du Directeur pour les Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes et d'Oléron.

1.3 -A ce titre, le Directeur-adjoint et la Directrice déléguée reçoivent délégation aux fins de signer tous actes et décisions portant sur l'ensemble des compétences du chef d'établissement.

Article 2 – DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

2.1 - Monsieur Thierry MONTOURCY, Directeur Général Adjoint au Groupe Hospitalier Littoral Atlantique assure la coordination de l'équipe de direction du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique ainsi que le remplacement de la Directrice Générale en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci.

2.2 – Monsieur Thierry MONTOURCY reçoit délégation pour signer tous actes et décisions relevant du directeur d'établissement.

Article 3 – GARDE ADMINISTRATIVE

Deux tableaux distincts sont élaborés, l'un pour les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis et l'EHPAD de Surgères, l'autre pour les Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes et d'Oléron.

Représentent le Directeur pour l'ensemble des établissements des Hôpitaux la Rochelle-Ré- Aunis et l'EHPAD de Surgères :

- Mme Sarah BINAY, directrice-adjointe,
- M. Xavier CADILHAC, directeur-adjoint,
- M. Fabien CHANABAS, directeur-adjoint,
- M. David CUZIN, directeur-adjoint,
- Mme Maïtena ETCHEVERRY-CHEKLI, directrice-adjointe,
- M. Franck LANGLOIS, directeur des Soins,
- Mme Elodie LAPEYRE, directrice-adjointe,
- M. Usman MEHMOOD, directeur-adjoint
- Mme Aurélie MINIER, Ingénieure,
- M. Dominique REY, directeur-adjoint,

Représentent le Directeur pour les Centres Hospitaliers de Rochefort, de Marennes et d'Oléron :

- Mme Edith CHARLIAT, directrice déléguée

- Mme Béatrice CRAMIER, directrice-adjointe
- Mme Bérengère DE KERROS, directrice-adjointe,
- Mme Laurence SOMBRUN, Directrice des Soins
- Mme Nathalie PIHAN-FAURET, directrice des soins
- Mme Sandra POITEVIN, directrice-adjointe

A cet effet, ils reçoivent délégation pour signer :

- Toutes les décisions se rapportant aux patients hospitalisés dans le cadre du Livre II de la troisième partie de la partie législative du Code de Santé publique : « lutte contre les maladies mentales » notamment les articles relatifs aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation,
- Toutes pièces et documents se rapportant à la gestion des patients y compris en matière d'Etat Civil, les déclarations de décès et autorisations de transport de corps sans mise en bière,
- Les actes d'autorisation de prélèvements d'organe et de tissus,
- Les réquisitions judiciaires, les assignations et les commissions rogatoires ainsi que tous les actes administratifs adressés au directeur,
- Les assignations des personnels grévistes lorsqu'elles sont nécessaires à la continuité des soins et à la sécurité des personnes accueillies,
- Toutes décisions relatives à l'exercice du pouvoir de police, dont les dépôts de plaintes,
- Toutes décisions relatives à l'organisation des moyens de l'établissement en situation de crise relevant des établissements qui les concernent.

Ils reçoivent également délégation pour assurer la présidence des CSE lorsqu'un délai réglementaire est opposable à la tenue de cette instance.

Article 4

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteure de la décision, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5

La présente décision modifie la décision n° DG 2024-176 du 6 janvier 2025 portant délégation de signature dans les Hôpitaux La Rochelle-Ré-Aunis, le Centre Hospitalier de Rochefort, le Centre Hospitalier de Marennes, le Centre Hospitalier de l'Île d'Oléron et l'EHPAD de Surgères.

Elle fera l'objet d'une communication aux intéressé(e)s, d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et d'un affichage dans chacun des établissements de la direction commune.

Elle est consultable sur le site internet des établissements du Groupe Hospitalier Littoral Atlantique.

Fait à La Rochelle, le 15 /04/ 25



La Directrice Générale

Valérie BENEAT-MARLIER

